

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Contribution des 4 Communautés de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil syndical

Séance du 10 février 2026 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 57 délégués sur 82, convoqués le 28 janvier 2026.

Etaients présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Céline AGUERSIF, Claire ANDRÉ, Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Valérie PERRACHON, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Jocelyne LABARRIERE, Véronique CORNA, Messieurs Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Morgan CORNEFERT, Eric BEAUFORT, Christian de BOISSIEU, Patrice FREY, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Philippe DEYGOUT, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Gabriel FOURNIER, Thierry LADREY, Serge MERLE, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT, Gilberto GRECO, Laurent ROBERT et Roelof VERHAGE.

CC de la Côtière à Montluel : Madame Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Franck GENILLON, Pierre-Yves GERARD, Bernard LAVIRE et Patrick MEANT.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Christian BATAILLY, Vincent BOURDEAUDUCQ, Cyrille DUMOULIN, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Madame Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERON, Xavier DELOCHE, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :

Daniel MARTIN (CC Plaine de l'Ain) à Alexandre NANCHI (CC Plaine de l'Ain)
Pascal PAIN (CC Plaine de l'Ain) à Eric BEAUFORT (CC Plaine de l'Ain)

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Messieurs Jérôme DOCHE, Giacomo VALERIOTI et Jean-Luc RAMEL.

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe FERRAND et Philippe POIRSON.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Monsieur Pierre BELY.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : Mme Béatrice DALMAZ (C.C. Plaine de l'Ain)

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes de la Côtière à Montluel,**
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau,**
- **communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.**

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2026 est de 196 651 euros.

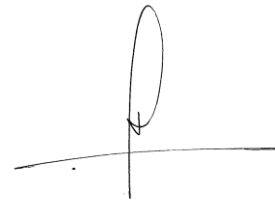
La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2022 (entré en vigueur le 1er janvier 2025).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant septembre 2026 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

**Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 196 651 €,
APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,
DIT que les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,
AUTORISE le président à procéder au recouvrement

Le Président,



Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*